



Droit à l'image publication photo sans autorisation

Par **cdd06**, le **28/01/2011** à **21:14**

Bonjour,

Je souhaite avoir des informations sur le droit à l'image.

J'ai été opérée d'une rhinoplastie il y a 2 ans , et je viens de découvrir que le chirurgien a mis en ligne des photos de moi avant et apres l'operation (les miniatures ne sont pas floutées et sur les grandes photos, il n'y a que ma pupille de flou : on me reconnaît vraiment). Quand le chirurgien me l'a demandé, je n'ai pas signé l'autorisation de publication, et j'ai dit que je ne souhaitais pas que ces photos soient montrées. J'ai été vraiment blessée de voir ces photos, ça m'a rappelée de mauvais souvenir et j'ai peur que quelqu'un qui me connaisse les ai vues. Cette opération faisait partie de ma vie privée.

Est ce que je peux me retourner contre le chirurgien ?

Par **mimi493**, le **28/01/2011** à **22:25**

oui

Par **cdd06**, le **29/01/2011** à **08:44**

merci.

Par **schinzo**, le **30/01/2011** à **12:33**

Effectivement, vu ce que vous avez écrit, vous pourriez tout à fait déposer plainte pour les faits d'atteinte à la vie privée.